



Rationalisme et sentimentalisme

Jeerapong Chalorm and Barthelemy Ramona *

Department of French, Faculty of Liberal Arts, Rangsit University, Pathum Thani, Thailand

*Corresponding author, E-mail: Barthelemy.ramona@rsu.ac.th

Abstract

La morale chez Kant, ne repose ni sur le naturel, ni sur la réflexion, ni sur le caractère de l'homme, ni sur la culture. Elle repose sur les connaissances *a priori* de la conduite morale, sur l'étude métaphysique des mœurs. Son concept rationaliste, à propos des jugements moraux donne de l'importance à l'aspect normatif, sur ce qui devrait être alors que selon le concept sentimentaliste de David Hume, elle doit reposer sur le côté descriptif, sur ce qui est sûr, sur les sources naturelles du comportement éthique. Selon le rationalisme, la raison n'amène pas aux sentiments mais travaille en fondant la morale en les contrôlant, en les contournant ou en les ignorant. Le jugement moral permet d'atteindre l'impartialité ou une compréhension neutre et objective de la situation, à l'inverse du sentimentalisme. Il doit faire appel à notre capacité de raisonnement et non à notre sensibilité. Contrairement au sentimentalisme, l'expérience sensible est indispensable car, sans elle, impossible de savoir si une connaissance est morale ou non.

Keywords: *Rationalisme, Sentimentalisme Kant David Hume*

1. Introduction

Dans l'étude des domaines scientifiques, sociaux et culturels, le rôle des émotions a largement été étudié dans la formation des jugements moraux. Le développement de l'individu exerce une influence considérable dans la formation des sentiments sociaux et le comportement moral, requérant une composition émotionnelle. Ainsi, le sentimentalisme apparut et se diffusa à travers la philosophie et la psychologie.

Parmi les sentimentalistes, David Hume, penseur du XVIII^e, place les sentiments à la base du jugement moral. Selon lui, le moral repose sur le sentiment et non la raison. La raison ne fonctionne que pour préparer à l'analyse des problèmes moraux. Hume réfute la théorie selon laquelle la raison aide à déterminer et à distinguer le bien du mal qui se reposent sur la théorie de la passion. Il constate d'ailleurs que la raison est impuissante dans le domaine pratique. Seule une impression peut faire la morale.

Dans la Grèce antique, le rationalisme défend l'idée selon laquelle le jugement moral ne peut s'exprimer uniquement que par la raison. Pour Platon, le jugement moral et l'accès aux connaissances morales ne peuvent se faire que par raisonnement.

Le rationalisme est une tradition philosophique ancienne et reste présent de nos jours malgré la vague sentimentaliste qui gagne toujours la conviction. Pour les rationalistes, comme Kant, le jugement moral est considéré comme le résultat du raisonnement moral. On accède aux connaissances morales par le processus de raisonnement moral et la réflexion.

De manière générale, le rationalisme, dominant depuis des siècles, n'a jamais soutenu le sentimentalisme. Les deux concepts s'avèrent philosophiquement opposés.

J'étudierai ici la question de la morale à travers le sentimentalisme et le rationalisme, ce qui nous amènera ainsi à identifier les éléments constitutifs du jugement moral. L'étude de ces deux modèles grâce aux travaux de David Hume (Sentimentalisme) et Emmanuel Kant (Rationalisme) nous permettra également de comprendre la différence de définition et de conception du rôle de l'émotion et de la raison dans la formation du jugement moral, et élargira enfin notre regard sur le sentimentalisme et le rationalisme, deux théories *a priori* différentes et inconciliables.



2. Rationalisme et Sentimentalisme

Concernant le moralisme, un grand débat a divisé les philosophes du XVIII^e siècle. Ce débat parle des propositions conceptuelles différentes concernant le rôle des émotions et de la raison sur le jugement moral.

Entre ces deux courants se placent David Hume (1711-1776) pour le Sentimentalisme et Emmanuel Kant (1724-1804) pour le Rationalisme. Ces deux conceptions de pensée diffèrent par leur position et leurs questionnements autant que par leur rapport à l'histoire de la philosophie. Aujourd'hui, le moralisme est encore un marqueur de comparaison quand on confronte pensée sentimentaliste et pensée rationaliste. Nous tenterons ici de voir si la source de la morale se situe dans la raison ou les sentiments.

Selon le rationalisme, même si les émotions existent dans certaines situations, elles ne sont pas considérées comme étant les causes directes du jugement moral. L'accession à la connaissance morale ne peut faire seulement que par un processus de raisonnement et de réflexion. Le raisonnement s'accomplit pour évaluer immédiatement des données par rapport à une situation donnée. Le jugement (verdict) ne peut se faire qu'ensuite.

Il est indéniable que, bien que de tradition ancienne, le rationalisme est très présent aujourd'hui malgré le gain de popularité de la pensée sentimentale. En réalité, tous les grands philosophes, depuis la Grèce Antique jusqu'à Leibniz, sont orientés vers le rationalisme.

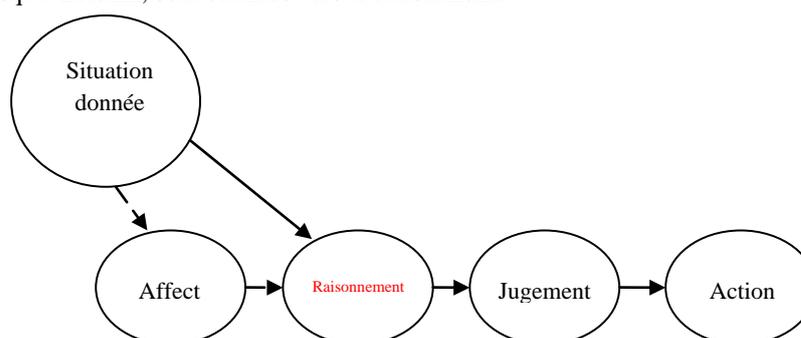


Figure 1 Le modèle rationaliste

Schéma proposé par Haidt dans *The Emotional Dog and Its Rational Tail : A Social Institutionist Approche to the Jugement*.

Néanmoins, dans la pensée sentimentaliste, le processus de raisonnement moral est déclenché par l'émotion. Au XVIII^e, philosophes anglais et écossais, dont David Hume, examinent le rationalisme. Pour Hume, le sens moral est constitué de sentiments d'approbation ou de désapprobation selon les circonstances. Les jugements moraux ne se font que par des sentiments, non par la raison. Ainsi, les sentimentalistes, les adversaires des rationalistes, créent un point de rupture dans la longue tradition de la philosophie morale. On peut illustrer par exemple le modèle rationaliste de Kant qui réfute la thèse de David Hume.

Dans le sentimentalisme, les modèles de volonté sont opposés. La position rationaliste admet que la morale sentimentaliste serait dépourvue de transcendance et s'opposerait aux morales dans laquelle la volonté permet de dépasser les passions. La volonté ne serait pas définie par une transcendance reliée à la raison et les sentiments, émotions ou passions constituent les motivations de l'acte moral. Contrairement au modèle rationaliste, la volonté inciterait à agir.

Selon le sentimentalisme, la raison n'a un rôle que sur le jugement, *a posteriori*. Le raisonnement ne sert uniquement qu'à analyser la situation afin que, finalement, on puisse choisir les meilleurs moyens d'arriver à notre fin. Le raisonnement n'est pas un lien causal. Le raisonnement est possible seulement si le jugement moral a été effectué.

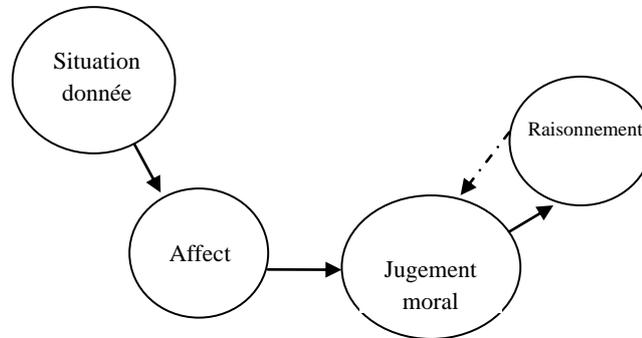


Figure 2 Le modèle sentimentaliste

Depuis, la pensée de Hume a gagné en popularité et les philosophes et les psychologues ont aussi adopté ce modèle. Voyons à présent comment les idées de Hume ont réfuté la pensée rationaliste de Kant.

3. David Hume et le Sentimentalisme

D’après le modèle sentimentaliste de Hume, toutes les actions de l’esprit sont des perceptions sans exception (Hume, 1993: 50). Les perceptions sont divisées en deux classes : les impressions et les idées (Hume, 2006: 64). La distinction se fait sans difficulté : sentir et penser (Hume, 1995: 41) Pour Hume, la distinction est cependant essentielle pour bien comprendre les jugements moraux (Hume, 1993: 50). Tout l’explication du concept sentimentaliste de Hume part de ce modèle :

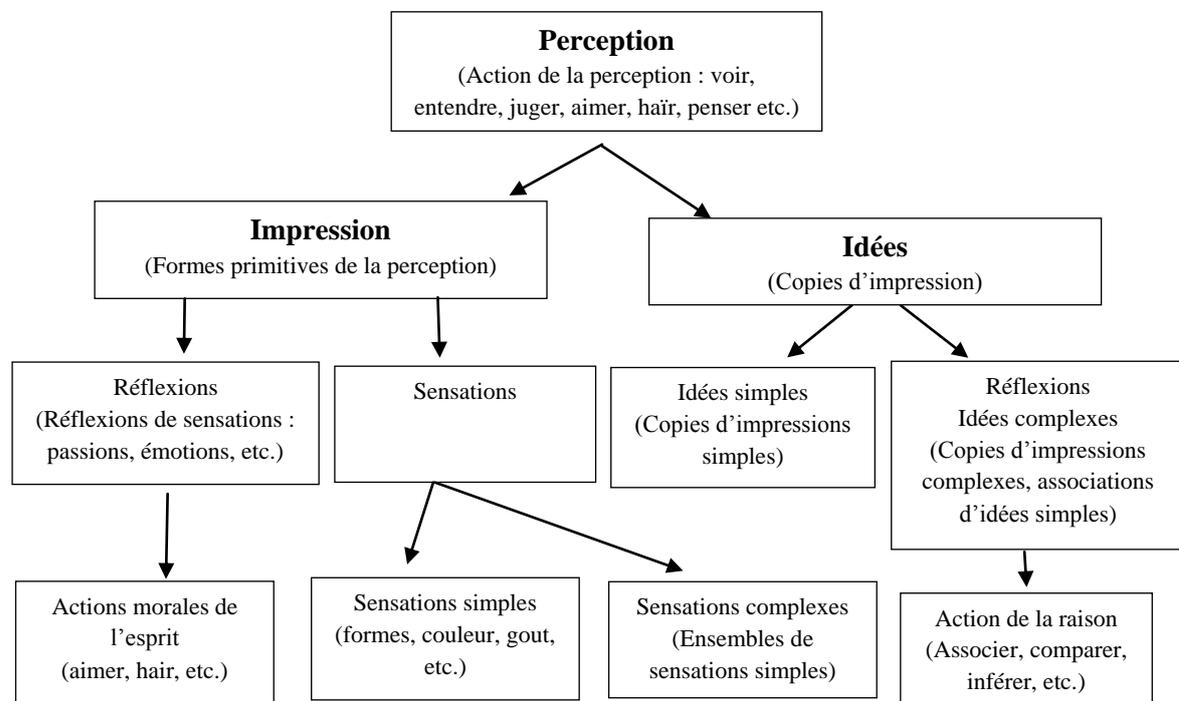


Figure 3 Modèle de sentimentaliste de David Hume



Premièrement, l'impression est la forme primitive de la perception et cette forme est toujours forte, rapide et vive (Hume, 2006: 64). Les sensations, les émotions et les passions font partie de l'impression. Par conséquent, le plaisir, la douleur, la faim, la soif peuvent être mises dans la catégorie des impressions.

La catégorie des impressions est encore divisée en deux groupes : la sensation et la réflexion de sensation, qui forment la grande classe des impressions. Les passions, les désirs et les émotions se retrouvent dans la catégorie des impressions et de réflexion car elles appartiennent aux réflexions de sensations. Ainsi, il faut avoir d'abord impression de sensation qui frappe les sens pour qu'une impression de réflexion ait lieu et que nous percevions le plaisir ou la douleur. (Hume, 2006: 48)

Donc, une impression, qu'il s'agisse d'une impression de sensation ou de réflexion, peut être à la fois simple ou complexe. Dans l'impression simple, elle ne peut être mélangée. Elle est naturellement solitaire et unique. Par exemple, dans la perception du goût, de l'odeur et de couleur d'un fruit sont toutes différentes et ils ne peuvent pas être divisés en de plus petites sensations (Hume, 2006: 42), alors que la perception complexe s'agit de la composition des impressions simples. C'est à partir de l'impression simple que construit l'impression complexe. Par exemple, la perception d'un fruit dans sa totalité s'agit de l'impression complexe car cette perception est la somme des impressions simples qui la constituent.

Deuxièmement, l'idée est une image, une copie de l'impression. Elle est claire et plus précise qu'une impression. Ce qui la distingue précisément de l'impression, c'est l'effet qu'elle va exercer sur l'esprit, sa force qu'elle va déployer pour frapper l'esprit et ses effets qui suivront dans notre pensée ou conscience. Les impressions sont perçues plus violemment et plus durement par notre âme et renient toutes sensations, passions et émotions. (Hume, 2006: 41)

L'idée, car elle n'est qu'une copie de l'impression, est moins vive, moins forte et moins violente. Elle ne frappe pas l'esprit et a un effet sur l'âme, comme les impressions. Une idée peut être simple ou complexe. L'idée complexe se forme à partir d'idées simples qui peuvent s'associer entre elles pour former une idée complexe. Les idées complexes sont décomposables alors que les idées simples se composant en idées complexes demeureront toujours des copies d'impressions. Certaines idées complexes peuvent aussi être des copies d'impressions complexes. On peut imaginer un fruit à partir de son odeur, de son goût et de sa couleur mais tout ce qu'on ressent ne devient pas nécessairement des idées car « il y a beaucoup de nos impressions complexes qui ne sont jamais exactement copiées par les idées » (Hume, 1995: 43).

Pour résumer, l'idée complexe est la copie d'une impression complexe mais peut se composer à partir d'idées simples provenant d'impressions simples. Il est donc possible que l'idée complexe n'ait pas d'impression complexe qui lui corresponde. (Hume, 1995: 43) Illustration : imaginons un fruit qui a la forme d'une banane. Ajoutons maintenant un goût d'orange et une odeur de fraise. Donnons-lui la couleur du chocolat. Imaginer un tel fruit est possible, même si on ne l'a jamais vu. Aucune impression complexe ne correspond à cette idée complexe que nous venons de composer.

Les jugements moraux sont-ils des idées ou des impressions ?

D'après le rationalisme, étudier les idées, seule, permet de distinguer le bien du mal. (Hume, 1993: 51) Dans le système rationaliste, la morale est conforme à la raison. Précisément, la morale est un système de règles à suivre, dans la vie personnelle et sociale. De ce point de vue, le jugement moral est considéré en forme d'idée. (Hume, 1993: 50-51).

David Hume réfute cette idée. Si la raison se place entre le bien et le mal, elle caractérise ce qui est bien ou mal. Elle devrait se trouver dans la relation des objets ou dans une réalité de fait, mais ce n'est pas le cas. Hume montre que l'action de la raison, dans la comparaison d'idées ou l'inférence des faits, ne permet pas de découvrir la morale (Hume, 1993: 58). Pour Hume, la raison se consacre à la découverte d'un accord ou désaccord avec la relation d'idées ou des faits réels.

En conséquence, dans le modèle de Hume, la morale est relative aux impressions car elle a la capacité de produire ou d'empêcher une action, contrairement à la raison. La raison nous assiste dans la réalisation d'une action motivée par nos impressions. Exemple : Je marche dans la rue et je rencontre une



mendiant qui fait la manche pour nourrir son enfant. La pitié nous pousse à lui donner de l'argent. Le sentiment et l'impression de pitié mènent à l'action du don. La morale agit, pas la raison. La raison n'exige pas d'action directe puisque celle-ci doit d'abord être motivée.

Le jugement moral résulte d'une impression de réflexion provenant d'une impression de sensation. Il ne vient pas de la raison car celle-ci n'a pas d'influence directe sur le jugement moral et qu'elle est incapable de spontanéité, de prévention ou d'induction sur une action. Les impressions, elles, agissent sur l'action morale. (Hume, 1993: 51).

Pour Hume, la raison permet de distinguer le vrai du faux. On juge une chose et on décide si elle est vraie ou fausse à partir du raisonnement mais elle ne peut reconnaître le bien et le mal car la puissance par laquelle le jugement moral se manifeste ne réside pas dans la copie d'une impression (idée) mais dans l'impression même. Dans les impressions, le choix « vrai ou faux » ne se pose pas. Les impressions sont entières, complètes et les actions qu'elles produisent ne se conforment pas à la raison (Hume, 1993: 52).

La morale est fondée sur le principe de plaisir et de douleur qui résultent d'un sentiment éprouvé intérieurement par un individu. On reconnaît nos sentiments par nous-même, non par comparaison avec autrui (Hume, 1993: 159).

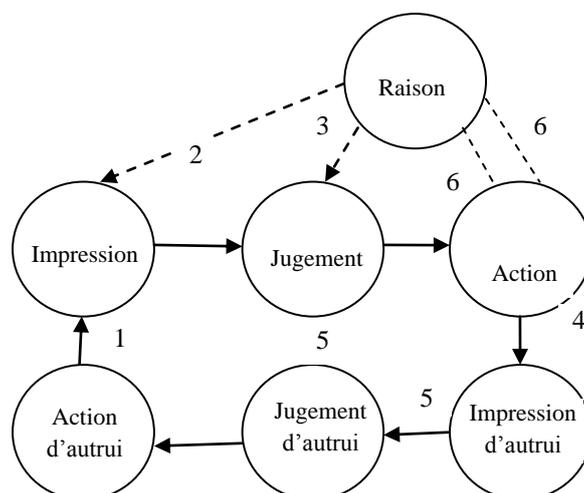


Figure 4 Modèle approfondi du sentimentalisme de Hume

Le modèle humien, repris par les philosophes et psychologues, s'observe ainsi:

- Le jugement moral provient de l'impression, qui agit sur le jugement moral. (2)
- Les actions morales d'autrui (1) forment et évoquent nos jugements moraux. (2)

Il est donc possible que nos jugements moraux se composent de valeurs affectives (bon, mauvais) et esthétiques (beau, laid) mais les actions morales de l'esprit (aimer, haïr, etc.) qui s'ensuivent (3) ne peuvent être raisonnables ou déraisonnables, comme disent les rationalistes. Pourquoi? Car la raison n'a aucune influence sur nos passions. De plus, comme la fondation d'un principe actif ou inactif est impossible, on ne peut pas dire que la morale est le résultat d'une déduction de la raison (Hume, 1993: 51-53).

Hume constate autrement que nous ne déduisons pas que telle ou telle chose est bien parce qu'elle plaît mais par son ressenti de plaisir, de manière particulière. Le sentiment en soi fait le jugement des choses. On éprouve qu'une chose est bonne car son approbation est comprise dans le plaisir immédiat qu'elle procure. C'est notre propre impression qui engendre notre admiration face à l'action d'autrui.

Pour conclure, ce sont les impressions que nous procédons en soi qui permettent de distinguer le bien ou le mal (plaisir et déplaisir actés par notre impression). On juge une chose bonne ou mauvaise en fonction d'une impression agréable ou désagréable. Autrement dit, le jugement moral n'est rien d'autre que le fait d'éprouver une satisfaction à une chose ou à un événement qui a lieu (Hume, 1993: 67).



Nos propres actions ne produisent pas de jugement moral. L'action d'autrui est producteur en revanche. On n'apporte pas de jugement moral sur nos propres actions mais sur ceux des autres. Par conséquent, c'est seulement chez les autres que portent nos jugements moraux, que nos actions exercent une influence sur le jugement (4) (Hume, 1993: 55). Grossolement, notre jugement moral a une influence directe sur les actions morales de notre esprit.

Que Hume réfute sur la raison ? Hume constate que si le modèle de la raison est constitué d'idées, elle ne peut influencer directement nos actions morales, en revanche, elle peut influencer indirectement nos actions de deux manières. D'abord, elle exerce une influence sur notre conduite morale en évoquant la passion (5) mais le jugement doit être logique, donc elle ne peut pas être considérée comme jugement moral. Ensuite, la passion se fonde sur une supposition, sur un objet inexistant (Hume, 1993: 57).

La raison peut influencer également de manière indirecte nos actions morales sous condition qu'elle accompagne le jugement moral. Ce phénomène provient des impressions et est une cause immédiate d'une action (6 & 3) et un genre de jugement.

Imaginons le fonctionnement du concept rationaliste dans lequel les impressions frappent d'abord le sens et que de cette impression provient du jugement moral de désapprobation. Reprenons notre exemple précédent. Après réflexion, bien que le sentiment de désapprobation, de pitié, demeure, je décide de ne pas lui donner d'argent. A la place, je lui propose un travail rémunéré afin que le mendiant gagne de l'argent et ne se retrouve pas dans cette situation. Un proverbe dit « si vous donnez un poisson à un pauvre, il mangera un jour mais si vous lui apprenez à pêcher, il mangera tous les jours » mais si le mendiant a un problème de santé qui l'empêche de travailler, il ne pourra bénéficier de cet argent. J'apprends que même en réfléchissant sur le premier jugement, je n'ai fait que retarder l'exécution d'un projet moral au lieu d'agir.

Il n'existe donc que deux façons pour que la raison exerce une influence sur notre comportement moral. D'abord, elle doit éveiller une passion en nous informant de l'existence de quelque chose, un objet adéquat. Ensuite, elle relève la connexion des causes et effets de façon à nous procurer les moyens d'exercice de cette passion donnée (Hume, 1993: 53) mais ces deux façons n'agissent pas du tout sur les actions morales à proprement parler. Les relations d'où viennent les jugements moraux doivent avoir lieu uniquement entre les actions intérieures et à l'objet extérieur seulement.

Dans le modèle sentimentaliste, la raison ne peut avoir une influence sur les actions morales que de manière indirecte et cette influence ne donne jamais aux actions de l'esprit les qualités morales que l'on trouve dans celles qui découlent d'un jugement moral formé par des impressions.

4. Emmanuel Kant et le Rationalisme

La proposition de Kant est opposée à celle de Hume. Bien que le sentimentalisme paraisse plus convaincant que le rationalisme, il serait préférable d'étudier ici la pensée de Kant à propos de la nature et de la raison comme le fondement du jugement moral.

Dans *Prolégomènes*, on trouve une phrase de Kant à propos du travail de David Hume : « J'avoue franchement; ce fut l'avertissement de David Hume qui interrompit d'abord, voilà bien des années, mon sommeil dogmatique et qui donne à mes recherches en philosophie spéculative une tout autre direction » (Kant, 1974: 13)

Cette nouvelle direction fait partie de son étude de la morale. Dans *Fondements de la métaphysique des mœurs*, il revoit et commence à élaborer sa théorie sur la morale en réfléchissant sur le sujet de la connaissance rationnelle. Il fait d'abord la division de la connaissance rationnelle en deux comme le modèle suivant :

Ici, la raison se retrouve dans « connaissance formelle » et de l'autre, dans « connaissance matérielle » dont l'objet fait partie. La philosophie formelle à avoir avec la logique et la philosophie matérielle, avec la physique et l'éthique. La physique vient de la philosophie naturelle et l'éthique, de la philosophie de la morale. Il n'y a pas d'approche empirique dans la logique bien qu'il y en ait dans la physique et l'éthique. Ici, les lois de la physique s'appliquent à la nature en tant qu'objet d'expérience tandis que les lois de l'éthique, à la volonté de l'homme, affectée par la nature » (Kant, 1978: 73)



D'après Kant, l'éthique est empirique et non empirique, sa partie non empirique correspond à la métaphysique (Kant, 1978: 121). La philosophie pure ou conjecturale, *a priori*, a une nature formelle et se rapporte à la logique, quand la philosophie restreinte à des objets déterminés de l'entendement se rapporte à la métaphysique (Kant, 1978: 74). Kant fait la distinction entre philosophie pure qui se fonde seulement sur le principe *a priori* et la philosophie empirique qui se fonde sur l'expérience pour expliquer les composantes de la morale (Kant, 1978: 73).

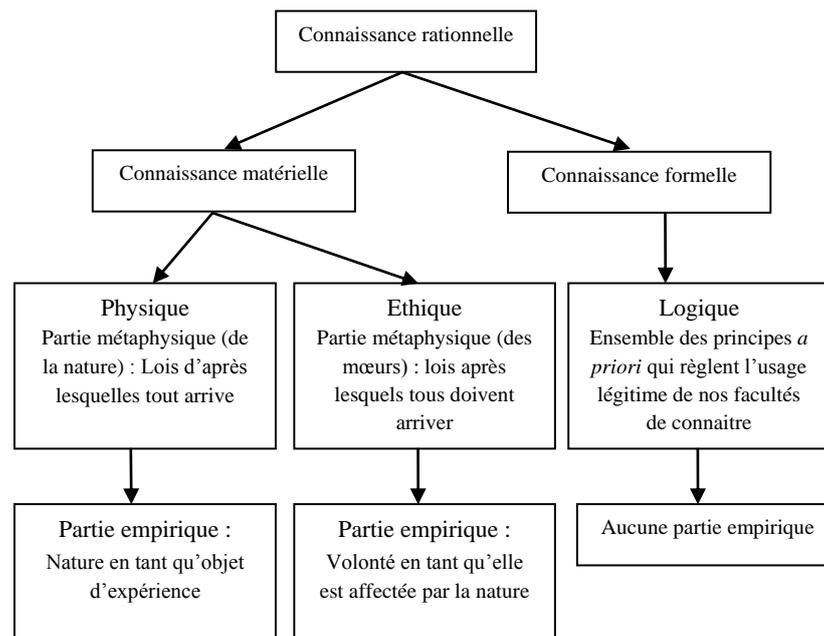


Figure 5 Modèle de rationalisme chez Kant

Que signifie « *a priori* » ? Chez Kant, ce terme est utilisé pour signifier que l'origine de la source de tous les principes et de toutes les connaissances ne se fondent pas sur l'expérience. L'expérience ne détient aucune cause et conséquence sur la vérité *a priori*. La métaphysique de Kant se conçoit à partir de deux idées :

- Les sources de la connaissance *a priori* ne peuvent être empiriques, ne doivent pas se fonder sur l'expérience et ne proviennent pas de l'expérience externe.
- Les sources de la métaphysique ne proviennent également pas de l'expérience interne, de la partie non empirique de la morale. Donc elles ne procèdent ni de l'expérience externe, ni de l'expérience interne.

Ses principes (c'est-à-dire non seulement ses axiomes mais ses concepts fondamentaux) ne doivent être empruntés à l'expérience, car il faut qu'elle soit connaissance, non pas physique mais métaphysique, ce qui signifie au-delà de l'expérience. Ainsi ni l'expérience externe, source de la physique proprement dite, ni l'expérience interne, base constitutive de la psychologie empirique, ne lui fourniront son fondement. Elle est donc connaissance a priori ou d'entendement pur et de raison pure. (Kant, 1794: 20)

Contrairement aux écoles rationalistes du XVIII^e, pour Kant, on ne doit pas confondre ordre réel et ordre logique. Aucune connaissance ou science véritable provient seulement et uniquement de la logique formelle. Quant à la morale, notre capacité à reconnaître le bien et le mal peut être identique à notre faculté de nous représenter le vrai. Kant dit que l'expérience empirique est nécessaire au jugement moral car elle s'impose et correspond ainsi à la pensée de Hume. On ne peut découvrir les relations causales qu'en



revenant à l'expérience. Il est nécessaire que le fondement moral relève de la métaphysique. D'abord car elle comprend les principes en vertu desquels la volonté s'accomplit. Ensuite, car le fondement moral ne peut être logique et formel. La faculté de raisonnement est nécessaire à tous coups car elle permet d'accéder à la source de la connaissance métaphysique.

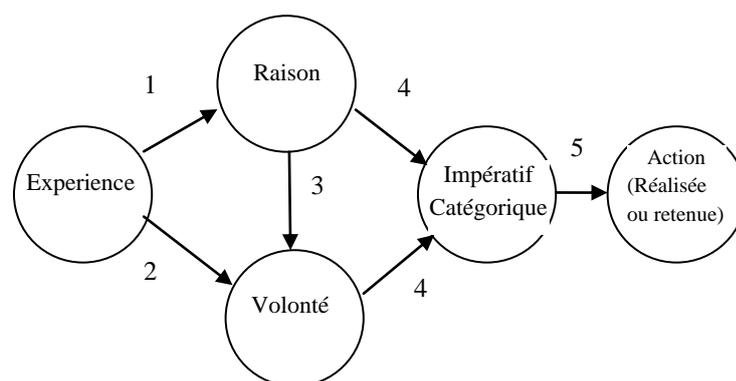


Figure 6 Action (Réalisée ou retenue)

L'expérience joue ici un rôle important. La morale de Kant se base avant tout sur un principe rationnel, car si les bases du modèle incluent l'expérience, elle sera interprétée par la raison (1). On voit que la volonté inclut une partie de subjectivité (2) qui se fonde dans la partie empirique et subit le joug de la raison (3). Même si Kant constate que la philosophie morale s'applique à l'humain, l'expérience humaine doit faire partie de la conception de la morale. En revanche, Kant constate que la philosophie de la morale ne s'occupe pas de ce que l'humain est mais plutôt de ce qu'il devrait être, comme en témoigne la citation suivante :

« Toute philosophie morale repose entièrement sur la partie pure, et appliquée à l'homme, elle ne fait pas le moindre emprunt à la connaissance de ce qu'il est (Anthropologie) ; elle lui donne, au contraire, en tant qu'il est un être raisonnable, des lois a priori » (Kant, 1978: 78-79)

Dans la morale kantienne, les motivations jouent un rôle important. L'action moral ne tire ni sa valeur « du but auquel elle ne tend ni de l'objet qu'elle réalise. » (Kant, 1978: 40) La valeur morale d'une action se place dans la volonté qui précède et comme la volonté humaine est imparfaite car dominée par des influences sensibles (2), elle doit se soumettre à la raison (3). Par conséquent, un conflit entre sentiments et raison subsiste pour déterminer la volonté. Pour Kant, il ne suffit pas de faire ce qui nous semble bien mais encore faut-il avoir la volonté de faire selon les exigences de la raison.

Dans la conception kantienne de la nature humaine, l'expérience sensible a une place importante. Il ne récuse pas les sentiments, il est en notre devoir de les contrôler :

« Si la raison ne détermine pas suffisamment par elle seule la volonté, si celle-ci est soumise encore à des conditions subjectives (à de certains mobiles) qui ne concordent pas toujours avec les conditions objectives, en un mot, si la volonté n'est pas encore en soi pleinement conforme à la raison (comme cela arrive chez les hommes), alors les actions qui sont reconnues nécessaires objectivement sont subjectivement contingentes, et la détermination d'une telle volonté, en conformité avec les lois objectives, est une contrainte ». (Kant, 1978: 122)

Ce dont il est question ici, c'est des lois morales qui apparaissent comme des impératifs, des commandements de la raison (4). Ce commandement exerce une influence sur notre volonté humaine qui n'est ni docile, ni parfaite (3). Ce qu'on doit faire (4), qui mène à l'action (5) : entreprendre et retenir selon le commandement de l'impératif moral.



Kant perçoit le devoir de deux façons, de deux formes d'impératifs mais une seule serait le moral. Les premiers impératifs sont « hypothétiques » : une action peut être nécessaire pour arriver à un but précis. Les seconds sont « les impératifs qualificatifs de catégorie » : on a le devoir inconditionnel de réaliser l'action. La morale se placerait dans la deuxième forme puisqu'elle nous dicte une conduite catégorique (5). (Kant, 1978: 40)

Ces impératifs moraux sont accessibles d'après le raisonnement, la conscience morale est directement accessible à l'être humain qui la reconnaît, lorsqu'il la réfléchit. Les actions, résultat de cette conscience morale, ont une valeur morale qui obéit aux commandements de l'impératif.

La morale serait considérée comme le fondement d'une affaire d'intention et il est possible aussi que nos actions se conforment au devoir tout en étant motivées. Seule une bonne volonté nous permet d'agir par devoir. Pour Kant, le concept du devoir moral contient celui de la volonté et la volonté doit transcender les inclinations qui l'entravent. C'est ainsi qu'on doit déterminer ses agissements : par devoir ou conformément au devoir pour déterminer si un acte est moral ou pas.

Imaginons un produit vendu à un prix donné, fixe, égal pour tous. Cet acte selon Kant est conforme au « devoir » parce qu'il n'a pas exigé le prix pour certaines personnes ou certaines occasions. À chaque fois, tous les clients sont servis de manière égale, autrement dit qu'il y a l'égalité pour le service. Malheureusement, ce n'est pas suffisant pour garantir que le marchand se conduit par devoir car son action même si elle ne soit pas accomplie par inclination ne s'agit pas d'action accomplie par le devoir. Le commerçant agit dans une intention intéressée car il a un intérêt. Il veut par contre observer ce comportement pour la bonne marque de son entreprise. Il agit donc conformément au devoir mais non par devoir (Kant, 1978: 95).

Pour qu'une action ait une valeur morale, elle ne doit pas seulement être conforme au devoir mais doit aussi être accomplie par devoir. La valeur morale de l'action se trouve dans l'intention. Dans l'exemple, l'acte n'est moral que par intention puisqu'il est simplement lié à un comportement commercial. Non seulement le devoir doit être réalisé par devoir mais il faut qu'il corresponde entièrement au concept d'universalité : l'action doit être valable pour tous et en tout temps. Kant prend un autre exemple : un homme emprunte de l'argent tout en sachant qu'il ne rendra jamais cette somme au prêteur. Pour obtenir l'argent, il lui faut faire une promesse de remboursement qu'il ne pourra tenir. Pour Kant, ce n'est pas attitude morale car nous ne voulons pas que cette action soit universelle (Kant, 1978: 139).

5. Bibliographie

- Hume, D. (1993). *La Morale, Traité de la nature humaine III*. (P. Saltel, Trad.). Paris: GF Flammarion.
- Hume, D. (1995). *Traité de la nature humaine I : L'entendement*. (P. Saltel, & P. Baranger, Trads. Paris: GF-Flammarion.
- Hume, D. (2006). *Enquête sur l'entendement humain* (A. Leroy, Trad.) Paris: GF Flammarion.
- Kant E. (1794). *Prolégomènes à toute Métaphysique Future*. (J. Gibelin, Trad.). Paris: Librairie philosophique J. Vrin.
- Kant, E. (1978). *Fondements de la métaphysique des mœurs*. (V. Delbos, Trad.). Paris: Delagrave.